

Le gouvernement Macron, avec à la manœuvre son ministre fétiche Blanquer assisté de son délégué à la mise en place du Servie militaire nouvelle manière, déploie une authentique offensive idéologique contre l'égalité à l'école les conditions de travail et les pédagogies émancipatrices. C'est au pas de charge que plusieurs réformes sont imposées : Parcoursup, bac, bac pro... et augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers pour l'entrée à l'université.

Réformes Blanquer : 100% de colères

Réforme de la voie professionnelle Une attaque contre la jeunesse et son avenir

L'objectif est d'abord de réaliser des économies sur le dos des élèves et de leurs professeurs. Pour cela plusieurs mesures sont prévues : **diminution importante du nombre d'heures de cours ; augmentation de la place de l'apprentissage ; une moins bonne spécialisation.** *Les élèves n'auront plus que 2 ans pour apprendre et se former car leur spécialisation débutera en classe de 1ère (...) en fonction des entreprises présentes à côté. ; une poursuite d'études empêchée.* *Les bacs pro représentent 30 % des jeunes bacheliers en France. Ils ont en théorie accès à des poursuites d'études après le bac (BTS, Université...). Mais cette réforme condamne leurs espoirs. Leurs apprentissages en enseignements généraux (français, maths,...) sont fortement réduits. L'apprentissage d'une 2e langue vivante disparaît. Dans ces conditions, ils seront majoritairement refusés dans le cadre de la sélection après le bac ; des difficultés à trouver un emploi.* *Moins formés les jeunes auront plus de difficultés à trouver un job. Leur mobilité territoriale va être aussi limitée car leurs études auront été orientées uniquement vers les entreprises locales.*

L'avenir des élèves, c'est : moins d'école, moins de formation, moins d'études supérieures des emplois moins qualifiés, moins bien payés.

Réforme du bac et le lycée « modulaire » Une multiplication des inégalités

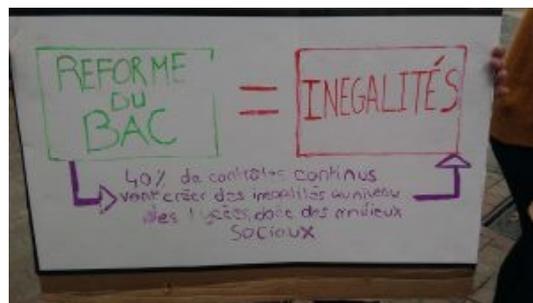
Le principe du « lycée modulaire » est simple : les actuelles filières S, ES et L disparaissent et sont remplacées. Il s'agit d'un tronc commun auquel s'ajoutent des matières choisies par l'élève. Un choix encadré. Le décret au journal officiel du 17 juillet 2018 précise : « Les recteurs fixent la carte de ces enseignements en veillant à l'équilibre et à leur bonne répartition dans le cadre géographique le plus adapté au territoire, après avis des instances consultatives concernées ». Pour rappel, la classe de seconde reste indifférenciée : 2nd générale et technologique.

Contrôle continu ou enseignement continûment contrôlé.
Les futur.e.s bachelier.e.s auront la chance de passer la bagatelle de 28 épreuves.

La note sera répartie de la manière suivante : 60 % pour les épreuves finales en fin de terminale (dont deux épreuves écrites dans les enseignements de spécialité, une épreuve écrite de philosophie et un « grand oral » dont les contours sont encore à définir), 10 % pour le contrôle continu et 30 % pour les « épreuves communes de contrôle continu ».

Ce « contrôle continu » comportera 18 épreuves, tels les partiels proposés à l'université et seront échelonnées du début de la Première à la fin de la Terminale. Les établissements les trouveront dans une banque de données proposée par le ministère : « Conformément aux articles D.334-18 et D.336-17 du Code de l'éducation, les sujets des épreuves communes de contrôle continu sont élaborés sous l'autorité du ministre chargé de l'éducation nationale ».

... Avec l'ancien bac, il fallait déjà conduire les élèves vers un savoir mesurable, quantifiable... Toutefois, on avait le choix du rythme et du chemin, la possibilité de faire comprendre les notions sur un temps plus long si nécessaire. C'est fini. Chaque étape de l'apprentissage sera subordonnée à un examen. Le bachotage commencera le 1er septembre de la Première.



Universités **NON A L'AUGMENTATION DES FRAIS D'INSCRIPTION**

Le gouvernement Macron projette d'augmenter les frais de scolarité pour les étudiants étrangers « extra-européens ». Alors que l'inscription en licence coûte aujourd'hui 170 euros par an, 243 euros en master et 380 euros en doctorat, sans distinction de nationalité ; pour les étudiants étrangers ce montant sera multiplié par 16, atteignant de fait 2.770 et 3.770 euros, et ce dès la rentrée prochaine.

Il s'agit clairement d'une décision discriminatoire à l'encontre des étudiant.e.s majoritairement précaires.

Édouard Philippe ose accompagner l'annonce de sa décision d'un #BienvenueEnFrance ! Pourtant, cette hausse drastique des frais de scolarité va décourager beaucoup d'étudiant.e.s qui n'ont pas les moyens de financer leurs études et seront contraint.e.s de renoncer à l'université. Nous avons bien affaire à une politique d'exclusion délibérée qui laisse sur le carreau la centaine de milliers d'étudiant.e.s faisant leurs études en France.

De plus, cette attaque contre le droit d'étudier nous concerne en réalité toutes et tous. En effet un rapport confidentiel de la Cour des Comptes révélé par le journal Le Monde préconise d'augmenter également les frais d'inscription des étudiants français.

Comme toujours, l'État s'en prend d'abord aux populations les plus marginalisées pour étendre ensuite son offensive à l'ensemble des étudiants.

Cette attaque menée par le gouvernement s'inscrit dans la continuité de la réforme plus globale du système éducatif entamée en 1999 avec le processus de Bologne et la vague de réformes qui l'a sui-

vie, de la loi LRU à la loi ORE. Nous assistons à une restructuration complète de l'université qui va de pair avec les réformes affectant la sphère du travail (lois Macron, El Khomri, Pénicaud etc).

L'Etat tente d'imposer une nouvelle norme élitiste à l'université afin de maintenir une «compétitivité» sur le marché mondialisé de l'enseignement supérieur et garantir l'employabilité continue des futurs travailleurs en satisfaisant les exigences patronales.

Nous refusons cette logique de profit qui laisse sur le carreau les étudiant-e-s les plus pauvres qui ne bénéficient pas d'un soutien familial !

Beaucoup trop d'étudiant-e-s sont déjà dans l'obligation financière de travailler parallèlement à leurs études, ce qui nuit à leurs résultats scolaires mais aussi à leur santé.

Dans ce contexte, augmenter les frais d'inscription ne fera que renforcer la précarité étudiante et conduira nombre d'entre eux/elles à abandonner leurs études faute de moyens.

Face à cela, se contenter de réclamer un retour à l'université « d'avant » qui n'était pas moins inégalitaire est une impasse. C'est une université réellement ouverte et critique que nous voulons, et non pas une usine à former de futur-e-s cadres qui obéiront docilement aux exigences patronales.

18 DÉCEMBRE 18H
JOURNÉE INTERNATIONALE DES MIGRANTS

